



## **DÉCLARATION LIMINAIRE AU GT « PANDÉMIE » du 14 décembre**

Nous sommes réunis ce jour pour une réunion de travail concernant la pandémie grippale, sujet d'actualité depuis plusieurs mois.

En effet depuis l'été la campagne médiatique bat son plein sur ce sujet, mais force est de constater qu'il existe un fossé entre celle-ci, les circulaires et les notes d'application qui décrivent des modes opératoires théoriques et la réalité concrète sur le terrain. Or depuis, la mise en place de la loi relative à la préparation du système de santé à des menaces sanitaires de grande ampleur de 2007 et les décisions actées par la suite, il était permis de penser que si les plans de prévention auraient à s'appliquer, cela se déroulerait correctement.

Cependant les premières interrogations sont apparues cet été lorsque les risques liés à cette grippe ont été évoqués, le fait que le gouvernement ait lancé massivement la fabrication de vaccins et celles de masques pour protéger les populations en cas de pandémie avérée ont été largement relayés dans les médias (des questions sont toujours sans réponse quand à l'économie générale du système ...). Les personnels de la DGFIP ont alors été informés des mesures de précaution et d'hygiène à respecter qui n'apparaissaient pas toujours cohérentes (agents en contact avec entourage familial atteint mais sans obligation de porter un masque pour lui-même ou pour protéger ses collègues). Puis, des plans de continuation de l'activité ont été décidés pour faire face à une période de pic de la pandémie établissant ainsi la liste des activités considérées comme prioritaires ou essentielles dans les services de la DGFIP si celle-ci venait à se propager.

Le soufflé médiatique et la communication à outrance sur ce sujet étant un peu retombés au début de l'automne, la mise en place des centres de vaccination a depuis lors remis ce sujet à la une de l'actualité. Si dans un premier temps, des agents se sont portés volontaires pour participer à la vaccination (dont la France est l'un des rares pays à l'organiser à si grande échelle), la population ne semblait pas se précipiter pour se faire vacciner au regard des informations contradictoires diffusées sur ce sujet...

Mais de nouveau, les médias relayant les données du système de santé ont indiqué que le nombre de cas de grippe suspect et avéré était en augmentation, suscitant un afflux massif de la population dans les centres de vaccination créant alors un engorgement. Les files d'attente ont été montrées et dénoncées notamment par Nicolas Sarkozy qui a alors vu l'opportunité de décider que cela ne pouvait continuer et à enjoint les préfets de régler le problème en élargissant les horaires d'ouverture et en augmentant le nombre de centre de vaccination. Cette décision est lourde de conséquences et on ne peut manquer de s'interroger sur ses raisons profondes : aurait-on voulu désorganiser certains services publics et « pressuriser » un peu plus les fonctionnaires et dégrader encore leurs conditions de travail que l'on ne s'y serait pas pris autrement...

Mais pour pouvoir respecter les injonctions gouvernementales les préfets ont sollicité directement les directions locales de la DGFIP. La DG a ainsi été court-circuitée, ce qui participe de la très mauvaise impression que laisse cette réquisition. Ces décisions prises dans l'agitation et la précipitation ont conduit certains responsables locaux à désigner des volontaires d'office c'est à dire à fournir des listes d'agents mobilisables et les placer sous le régime des réquisitions des articles L3131-1 et L3131-8 du Code de la Santé Publique.

Cela s'est fait avec un tel zèle que les services centraux de la DGFIP ont été informés après coup, mais le plus grave c'est que les agents ont été également mis devant le fait accompli sans être informés par la voie hiérarchique de ce changement d'ampleur et des conséquences sur leurs missions. Outre les raisons qui ont conduit à ces réquisitions, un terme plus approprié à des situations de crise grave (contre qui est-on en guerre ?), ce type de pratique est tout simplement inacceptable.

Ces opérations de réquisition mal gérées, mal organisées ont suscité un malaise et un mécontentement croissants parmi les agents qui risquent de perdurer au vu des conditions de mises en œuvre, le contexte dans lequel elles ont été réalisées et à l'approche des congés de fin d'année.

Ces modalités étranges de mise en oeuvre interviennent alors que les services et les agents sont durement touchés par les suppressions d'emplois de ces dernières années, auxquelles s'ajoutent celles de cette année (2569 emplois perdus).

Ces décisions palliatives interviennent alors que les agents doivent faire face à des conditions de travail qui se dégradent et une charge de travail en hausse, les délais et leur cadencement pèsent sur l'exercice des missions et cette campagne de vaccination intervient dans un contexte largement dégradé.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires s'interroge et vous demande pourquoi les préfets n'ont-ils pas sollicité les personnels de l'armée pour participer à cette campagne, alors même que ce sont très souvent ces personnels qui sont envoyés pour soutenir les populations lors de catastrophes naturelles (ouragans, séismes...) qui n'appellent pas des réquisitions de fonctionnaires.

Mais face à la désorganisation supplémentaire et aux dysfonctionnements provoqués par les choix politiques, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires demande à ce que seuls les agents volontaires se rendent dans les centres de vaccination, pour l'Union le volontariat doit être l'unique règle applicable et appliquée.

Face à une telle situation et de telles mesures exceptionnelles, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires demande solennellement que les directions locales respectent les plans de congés établis et qu'aucune pression ne soit exercée, de sorte qu'aucun jour de congé ne soit remis en cause pour les agents qui le demandent dans les conditions normales de fonctionnement des services. Les calibrages des volontaires sont à réexaminer à l'aune de la période des fêtes de fin d'année qui approchent, traditionnellement les personnels sont amenés à se déplacer dans leur famille comme l'ensemble de la population ce qui réduira nécessairement les demandes de vaccination

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires réclame également un bilan de cette campagne de vaccination c'est à dire l'ensemble des informations qui ont trait au nombre de personnes mises à disposition des centres, c'est-à-dire l'ensemble des éléments qui permettent de déterminer les missions qui n'ont pu être exécuté à cause de cette situation que la DGFIP qualifie d'exceptionnelle.

Pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, il conviendra également de prendre en compte l'impact général de cette opération (tant sur le plan des incohérences, des dysfonctionnements, de la contrainte qu'elle impose) sur les services. L'Union vous demande de ne pas pénaliser ni les services, ni les agents, ni la hiérarchie intermédiaire lors de la prise en compte des résultats et des objectifs de cette année, cette situation a déjà et aura des effets non négligeables sur le fonctionnement des services ...

Enfin, au-delà de la critique sur l'économie générale du dispositif et sur ses fondements mêmes, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires vous demande d'apporter des informations précises sur :

- les arrêtés et les documents les accompagnant qui définissent les tâches de agents volontaires,
- sur les modalités de prise en compte des frais supplémentaires résultant de ce volontariat : concrètement, seront-ils pris en charge, dans leur intégralité comme cela devrait être le cas ? Les agents n'ont pas à pâtir financièrement de cette situation en plus des contraintes qu'elle occasionne déjà!,
- sur le décomptes des heures de travail notamment en comptabilisant le temps de trajet du matin pour se rendre dans les centres de vaccination et la réelle prise en compte de la totalité des heures effectuées c'est à dire le soir lors de la fermeture effective des centres. C'est à dire la prise en compte des heures où les agents sont à disposition des préfets en sus de leurs heures de travail.
- sur la possibilité de réduire le risque de réaliser 2 vacations dans la journée...
- sur les risques encourus par les agents lorsqu'ils se rendent dans les centres, et/ou qu'ils sont renvoyés sur le lieu de leur travail (par exemple en cas d'accident sur place, de trajet, sur la prise en compte du temps de travail...).
- La question est déjà posée dans les services d'une rémunération forfaitaire pour les agents qui exercent des missions identiques dans les centres
- sur la fermeture des centres le 24 et le 31 décembre à minima à 17h pour laisser la possibilité aux agents de rejoindre leurs familles et amis, veille de jours fériés...
- de ne pas ouvrir les centres en l'absence des personnels médicaux si le 26 décembre et le 2 janvier sont considérés comme jours fériés pour ceux-ci. Pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires il n'est absolument pas envisageable de faire fonctionner les centres sans ces personnels...

L'union vous demande d'articuler le plus finement possible la gestion de la pandémie entre la DG et les services déconcentrés au niveau local ainsi que le respect des conditions sanitaires, de veiller aux conditions de travail des agents, dans les centres.